AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1357
FR0000182479-FS0460

10 juin 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ARCHOS

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 9 juin 2021, la société Yorkville Advisors Global LP[1] (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de la société YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 3 juin 2021, par suite de la conversion d'obligations convertibles en actions (OCA), les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS[2] et détenir, à cette date, 86 728 395 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 9,77% du capital et 9,73% des droits de vote de cette société[3] ; et

- en baisse, le 4 juin 2021, par suite d'une cession d'actions ARCHOS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS et détenir 43 000 000 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 4,65% du capital et 4,63% des droits de vote de cette société[4].

[1] « *Invesment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd. avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 887 701 812 actions représentant 891 220 024 droits de vote (suite à la création de 223 190 889 actions nouvelles suite à l'exercice de BSA et à la conversion d'OCA), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Sur la base d'un capital composé de 925 676 494 actions représentant 929 194 706 droits de vote (suite à la création de 37 974 682 actions nouvelles suite à l'exercice de BSA), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.